

Commune d'AMENUCOURT

VAL D'OISE
CANTON DE VAUREAL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 février 2021

Le conseil Municipal légalement convoqué le 21 janvier 2021, s'est réuni à la salle de fêtes en la séance publique, le 4 février 2021 sous la présidence de Mme Frédérique CAMBOURIEUX, le maire d'Amenucourt.

Etaient présents : Mme CAMBOURIEUX Frédérique, M. ZAPPELINI Alain, M. DELAPORTE Thierry, Mme FOUBERT Dominique, M. HERBET Thierry, Mme LEBARQUE Nadine, M. LEBARQUE Sébastien, Mme POURRE Christine,

Absent excusé: M.CASTRO Jérémie

Secrétaire de séance : Mme CAMBOURIEUX Charlotte.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Lecture de la lettre de démission de Mme Véronique FAVREAU.

Demande de subvention auprès du PNR pour la chaudière de la commune

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il va être nécessaire de remplacer la chaudière fuel de la mairie par une chaudière à granulés. Plusieurs devis ont été demandés.

Madame le Maire propose de demander la dotation auprès du PNR afin de financer les travaux de remplacement de chaudière pour un montant de 24 837.90 € TTC, soit 20 698.25€ HT suivant le devis de la société SAS Arnaud Plombier Chauffagiste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de remplacer la chaudière fuel de la mairie par une chaudière à granulés pour un montant de 24 837.90 € TTC, soit 20 698.25€ HT.

Décide :

- d'accepter le devis SAS Arnaud Plombier Chauffagiste: 20 698.25€ HT – 24 837.90€ TTC
- de demander une subvention auprès du PNR, avec le plan de financement suivant :

Total	20 698.25 € HT - 24 837.90€TTC
PNR 58 %	12 004.98 €
DETR 21.73%	4 497.19 €
Fonds Propres	8 335.73 € TTC

S'engage à compléter le financement sur ces fonds propres si la subvention est inférieure à ce montant, S'engage à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de la subvention sollicitée et le taux réellement attribué,

S'engage à ne pas commencer les travaux avant notification de la subvention

Demande de subvention auprès du PNR pour le remplacement des lanternes de l'éclairage public par du LED

Madame le Maire présente le dossier de demande de subvention auprès du PNR, pour le remplacement des lanternes de l'éclairage public par du LED

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déposer le dossier de demande de subvention auprès du PNR pour le remplace des lanternes par du LED pour un montant de 30 304.56€ TTC, soit 25 253.80€ HT.

Décide :

- d'accepter le devis de GED: 25 253.80€ HT – 30 304.56€ TTC,
- de demander une subvention auprès du PNR, avec le plan de financement suivant :

Total	25 253.80 € HT - 30 304.56€TTC
PNR 80%	20 203.04 €
Fonds Propres	10 101.52 € TTC

S'engage à compléter le financement sur ces fonds propres si la subvention est inférieure à ce montant,
S'engage à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de la subvention sollicitée et le taux réellement attribué,
S'engage à ne pas commencer les travaux avant notification de la subvention

Demande de subvention ARCC Voirie : aménagement et réfection de la voirie

Madame le Maire présente le programme ARCC Voirie afin de financer l'aménagement et la réfection de la voirie sur l'ensemble de la commune. Les travaux et le financement sont un plan pluriannuel.

- Sente du Petit Roconval :	30 226.75€ HT- 36 272.10€ TTC
- Ruelle de l'Abreuvoir :	24 017.50€ HT- 28 821.00€ TTC
- Rue de Beauregard :	41 658.50€ HT- 49 990.20€ TTC
- Chemin du Rû- Route du Mauverand :	24 040.00€ HT- 28 848.00€ TTC
- Route de Mauverand :	30 727.25€ HT- 36 872.70€ TTC
- Route de Mauverand :	24 977.50€ HT- 29 973.00€ TTC
- Route de Mauverand :	5 534.00€ HT- 6 640.80€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité:

- d'accepter le devis ATC.TP : 181 181.50€ HT – 217 417.80€ TTC,
- de demander une subvention ARCC Voirie, avec le plan de financement suivant :

Total	181 181.50€ HT - 217 417.80€TTC
ARCC Voirie 47% :	85 155.30€
Fonds Propres	132 262.50€ TTC

S'engage à compléter le financement sur ces fonds propres si la subvention est inférieure à ce montant,
S'engage à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de la subvention sollicitée et le taux réellement attribué,
S'engage à ne pas commencer les travaux avant notification de la subvention

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal et Interdépartemental des Eaux de Bray et Lu

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal des nouveaux statuts du syndicat. Ceux -ci ne prennent plus à leur charge la compétence incendie. Cette compétence est restituée aux communes membres. La vérification des bornes et cuves à incendies seront désormais à la charge des communes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal et Interdépartemental des Eaux de Bray et Lu.

Point sur l'avenir du SIGEL

La baisse constante des effectifs de l'école pose un problème au niveau de l'avenir de celle-ci et de son budget. Pour la rentrée des classes de 2021-2022 l'inspecteur d'académie prévoit la fermeture d'une classe. Ce qui pèse le plus sur le budget est le remboursement à la commune de la Roche Guyon du salaire de l'ATSEM. Chaque année les communes voient leur participation augmenter tout en ayant une diminution d'effectifs. Pour information, le seuil d'équilibre est de 80 élèves aujourd'hui il y en a 60, l'an prochain l'effectif diminue encore. La participation pour chaque commune s'élève aujourd'hui à 600 €/enfant pour les primaires et 615€/enfant pour les maternelles. Sachant que la moyenne du département est de 459€ /enfant pour les primaires et 668€/enfant pour les maternelles.

En 2020 le rattrapage du salaire de l'ATSEM a coûté 4200€ de plus à chaque commune. Pour équilibrer le budget 2021 une augmentation minimum de 120€ par enfant est dans un premier temps envisagée. A suivre.

Points sur les syndicats et commissions

SIIVE : le bureau a été réélu. Le syndicat présentera ses nouveaux statuts à la CCVVS qui devra les approuver. Ce syndicat sera maintenant un syndicat de bassin et prendra la dénomination de SMBE (Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte).

Syndicat d'eau potable : le bureau a été élu. M. Bernard DURDANT a été élu vice-président chargé de la partie Eure.

SIERC : Présentation du programme des travaux pour les années 2021-2022.

SMIRTOM : les travaux de la déchetterie à plat de Vigny ont débuté.

Le coût financier de la pré-collecte est de 330 000€ par an pour l'ensemble du SMIRTOM et de 97 000€ pour la seule CCVVS. Ce coût doit être revu à la baisse pour que le coût de la TEOM par habitant reste stable. Il faut tendre à supprimer les pré-collectes. Pour le Développement Durable des composteurs seront proposés aux particuliers autour de 20€ (deux tailles différentes). La valorisation des bio-déchets doit être effective pour 2025.

CCVVS :

Tourisme : les ateliers de travail sont mis en place pour la déclaration de la taxe de séjour par internet.. Une étude pour faire connaître « la bataille du Vexin »

Patrimoine : plusieurs idées sont lancées : projet de cinéma itinérant, création d'un conservatoire sur Magny en Vexin.

Sécurité : étude d'implantation de la vidéo surveillance. Pour Amenucourt quatre emplacements sont proposées les deux extrémités du village (côté Bray et Lu et Gasny), route du Chesnay et route de la Ravine.

Sénior : Le programme de vaccination pour les seniors de plus de 75 ans se situe au centre médical des Cordeliers à Magny en Vexin. Madame le Maire a informé les personnes concernées par courrier.

Points divers

Déchetterie de Gasny : Modification pour l'accès à la déchetterie. Les cartes qui ont été faites en mairie ne seront plus valables à partir du 1^{er} mai. Pour obtenir ce nouveau macaron, il faut le faire soit :

- Une demande sur le site sna27.fr !
- Soit à l'accueil de votre déchetterie pour disposer d'un formulaire papier

Tous les habitants sont concernés, au même titre que les professionnels. Vous pourrez ensuite retirer votre vignette à la déchetterie, et la coller tout simplement sur votre pare-brise.

Lavoir de Roconval : les travaux ont repris, le choix de l'encrochement a été privilégié. Les travaux devraient être finis pour fin avril.

Cimetière : les travaux doivent débuter incessamment.

Travaux ENEDIS : Sur les trois permis déposés deux doivent être refaits. L'entreprise doit remettre les lieux en état dès que le temps le permettra

La séance est levée à 22h17

Le Maire

Frédérique CAMBOURIEUX